



**Fédération interuniversitaire des doctorant.e.s en psychologie**

Université de Montréal

Université de Sherbrooke

Université Laval

Université McGill

UQAC

UQAM

UQTR

## **Cahier de positions de la FIDEP**

**Version originale adoptée le 14 juin 2017**

# Préambule

## **Cahier de positions FIDEP**

Le cahier de positions est un document qui regroupe l'ensemble des positions sur lesquelles repose le discours de la FIDEP. Ces positions reflètent les opinions que les associations membres souhaitent que la FIDEP défende et représentent une opérationnalisation de la mission de la FIDEP.

## **Définitions :**

dd

# Ébauche de cahier de positions de la FIDEP

## **1. Intérêts matériels des doctorant.e.s**

### **1.1. Financement de la recherche**

1. Que la FIDEP mette à disposition de ses membres des outils utiles à l'atteinte de leurs objectifs de financement externe.
2. Que la FIDEP soit en faveur que le soutien financier disponible aux étudiant.es aux cycles supérieurs en psychologie pour la participation à des colloques, congrès, conférences ou encore pour faire des recherches à l'étranger soit adéquat.

### **1.2. Financement des études**

3. Que la FIDEP soit en faveur que les directeurs de recherche s'engagent à discuter avec chaque étudiant.e aux cycles supérieurs en psychologie des possibilités de financement des études, en vue d'en arriver à un plan de financement consensuel.

### **1.3. Financement de l'internat**

4. Que la FIDEP soit en faveur que l'internat en psychologie soit financé par un programme de salariat sous l'égide de l'État (p. ex. Régime d'assurance maladie du Québec (RAMQ) dans le réseau public de la santé et des services sociaux, Ministère de l'éducation en milieu scolaire)
5. Que la FIDEP soit en faveur que les places d'internat financées existantes soient protégées de toute réduction.
6. Que la FIDEP soit en faveur que suffisamment de places d'internat financées soient créées pour accueillir annuellement la totalité des internes du Québec.

## **2. Intérêts professionnels**

### **2.1. Relations avec les regroupements professionnels d'intérêt**

7. Que la FIDEP représente les intérêts des étudiant.es aux cycles supérieurs en psychologie auprès de toute organisation ou instance pertinente, incluant mais n'étant pas limité aux principaux regroupements professionnels canadiens, soit l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ), la Société canadienne de psychologie (SCP), l'Association des psychologues du Québec (APQ), l'Association québécoise des neuropsychologues (AQNP), l'Association québécoise des psychologues scolaires (AQPS), et la Société québécoise de psychologie du travail et des organisations (SQPTO).

### **2.2. Insertion socio-professionnelle**

8. Que la FIDEP soit en faveur que l'autorisation pour les doctorant.e.s en psychologie de travailler dans le champ d'exercice du psychologue sous le règlement 94h soit plus adéquatement balisée, afin d'assurer que ces doctorant.e.s soient qualifié.e.s et compétent.e.s et reçoivent une supervision adéquate.

\*Information complémentaire : Le règlement 94h est une disposition du code des professions et appliquée par l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) qui permet à une personne qui étudie dans un programme menant à l'obtention du titre professionnel de psychologue de pratiquer des activités réservées sous supervision.

9. Que la FIDEP soit en faveur que la documentation relative à l'autorisation pour les doctorant.e.s de travailler dans le champs d'exercice du psychologue sous le règlement 94h soit accessible et claire.
10. Que la FIDEP soit en faveur que qu'un portail de diffusion des offres d'emplois en psychologie, tant en recherche que dans le réseau public que privé, soit mis en place.
11. Que les diplômés des programmes de psychologie reçoivent de l'accompagnement dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle (p. ex. conférences, documentation, programme de mentorat).

### **2.3. Collaboration interdisciplinaire**

15. Que la FIDEP favorise l'organisation d'activités de réseautage interdisciplinaires.
16. Que la FIDEP soient en faveur de favoriser un modèle de soins interdisciplinaire centré sur le patient dans l'offre de soins en santé mentale.

### **3. Intérêts pédagogiques des doctorant.e.s**

#### **3.1. Programmes de cycles supérieurs en psychologie au Québec**

17. Que la FIDEP soit en faveur que toutes les associations étudiantes aux cycles supérieurs en psychologie aient droit de regard et de vote sur les décisions relatives aux programmes en psychologie et leur évaluation.

#### **3.2. Internats**

##### 3.2.1. Offre d'internats et processus d'appariement au Québec

19. Que la FIDEP soit en faveur que toutes les offres d'internats disponibles au Québec chaque année soient diffusées et accessibles à l'ensemble des étudiant.es en psychologie., sans égard à leur université d'appartenance.
20. Que la FIDEP soit en faveur que le processus d'appariement pour les internats au Québec soit uniforme, transparent et équitable pour l'ensemble des étudiant.es en psychologie.

#### **3.3. Recherche**

23. Que la FIDEP favorise le partage de connaissances et les partenariats de recherche entre les étudiant.es aux cycles supérieurs en psychologie et les chercheur.ses du Québec.
24. Que la FIDEP favorise la valorisation de la recherche en psychologie au Québec.

#### **4. Intérêts sociaux des doctorant.e.s**

##### **4.1. Affiliation et représentation de l'ensemble des associations étudiantes aux cycles supérieurs en psychologie au Québec et de leurs membres**

25. Que la FIDEP favorise l'affiliation de toutes les associations étudiantes aux cycles supérieurs en psychologie, qu'elles proviennent d'universités francophones ou anglophones.

##### **4.2. Santé physique et mentale des doctorant.e.s en psychologie**

28. Que la FIDEP contribue à lutter contre l'isolement social des étudiant.es aux cycles supérieurs en psychologie du Québec par l'organisation d'activités sociales.

29. Que la FIDEP organise des activités favorisant le bien-être psychologique et physique des étudiant.es aux cycles supérieurs en psychologie.

## **5. Intérêts culturels et politiques des doctorant.e.s**

### **5.1. Accessibilité aux soins psychologiques au Québec**

30. Que la FIDEP soit en faveur que le gouvernement augmente la couverture publique des différents services et soins psychologiques, soit par l'augmentation de postes de psychologues dans les réseaux publics de la santé et de l'éducation, soit par le remboursement par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) des services psychologiques rendus dans des établissements privés.
31. Que la FIDEP diffuse son discours sur l'accessibilité aux soins psychologiques auprès toute instance ou organisation pertinente (p.ex. activités de consultation menées par le Forum de la Relève Étudiante pour la Santé au Québec (FRESQue))
32. Que la FIDEP soit en faveur que le MSSS investisse massivement dans des soins de proximité.
33. Que la FIDEP soit en faveur que la catégorie d'emploi 2 dans les Groupes de médecine familiale (GMF) inclut les travailleurs sociaux et les psychologues afin de favoriser l'embauche de plus de psychologues en GMF.

\*Information complémentaire : Présentement, les GMFs ont le droit d'embaucher un ratio important de professionnels de la catégorie 2 (travailleurs sociaux, infirmières, etc) par médecin pour soutenir la pratique médicale et voir aux besoins psychosociaux de leur clientèle. Ils ont également le droit d'embaucher un ratio beaucoup plus faible de professionnels de la catégorie 3, qui regroupe un grand nombre de professions, incluant les psychologues. L'inclusion des psychologues dans la catégorie 2 favoriserait leur embauche dans les GMFs.

34. Que la FIDEP soit en faveur que le gouvernement fasse la promotion des modèles de soins basés sur l'économie sociale.

\*Information complémentaire : Les modèles de soins basés sur l'économie sociale promeuvent des approches d'affaires coopératives ou sous forme d'organismes à buts non-lucratifs, favorisant des tarifs plus accessibles.

35. Que la FIDEP soit en faveur que le gouvernement investisse davantage dans les stratégies de prévention en matière de santé mentale.
36. Que la FIDEP favorise l'accès aux soins en santé mentale pour les populations vulnérables et stigmatisées.

### **5.2. Valorisation de la profession de psychologue**

37. Que la FIDEP soit en faveur que la pluralité des approches en psychothérapie soit reconnue par les différentes instances et organisations.

38. Que la FIDEP soit en faveur que l'Ordre des psychologues du Québec (OPQ) documente les distinctions entre les services rendus par les psychologues et les psychothérapeutes, et justifie la nécessité d'obtenir un doctorat de 3<sup>e</sup> cycle pour pratiquer la psychothérapie si d'autres professionnels peuvent la pratiquer sans cette formation.
39. Que la FIDEP appuie la création de campagnes d'information quant à la nature du travail du psychologue et de son apport.

### **5.3. Relations avec les partis politiques**

40. Que la FIDEP affirme son indépendance face à tout groupement, parti ou mouvement politique.

### **5.4. Inégalités sociales**

42. Que la FIDEP appuie les luttes contre les inégalités entre les hommes et les femmes et qu'à cet effet, elle encourage la non-discrimination en fonction du genre, l'égalité et l'équité entre les femmes et les hommes ainsi que les actions allant en ce sens.
43. Que la FIDEP condamne toutes formes de discrimination basée sur les troubles de la santé mentale, cognitifs, neurodéveloppementaux et neurodégénératifs, le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la culture, la religion, le statut socioéconomique ou tout autre aspect qui entrerait en contradiction avec le respect des droits de la personne.



## **6. Gouvernance**

### **6.1 Comité interuniversitaire de gestion de la bourse des internes en psychologie**

44. Que la FIDEP s'assure qu'un comité de gestion de la bourse soit créé dans chaque université et qu'un poste soit réservé à un.e étudiant.e.

### **6.2 Sièges étudiants sur les conseils d'administration et comités**

45. Que la FIDEP fasse la promotion de la pertinence de détenir des postes réservés aux étudiant.e.s aux cycles supérieurs en psychologie sur les comités et conseils des différentes organisations œuvrant dans le domaine de la psychologie.